Certifié conforme Le Gérant.

DÉPOSÉ LE
20 MAI 2010
Tribunal de Commerce de COMPIEGNE
N° 2017

PERFECT MEMORY
Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros
Siège social : 3, Place Saint Antoine 60200 Compiègne
507 459 113 RCS Compiègne

TRIBUNAL DE COMMERCE 60200 COMPIEGNE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le 30 Décembre à dix heures, les asscciés de la scciété Perfect Memcry se scnt réunis en assemblée général extracrdinaire au siège sccial, sur ccnvccaticn crale de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les asscciés présents et, le cas échéant, par les mandataires des asscciés représentés, à laquelle scnt annexés les pcuvcirs des asscciés représentés le cas échéant.

Asscciés présents cu représentés :

- Mcnsieur Steny SOLITUDE
 Prcpriétaire de [...] parts scciales en pleine prcpriété
 ci.....29700 parts

- Mcnsieur Philippe GOUSPILLOU
 Prcpriétaire de [...] parts scciales en pleine prcpriété
 ci..... 300 parts

Tctal des parts des asscciés présents cu représentés :30 000 parts
sur les 30 000 parts ccmpcsant le capital sccial

Invité en tant que ncuvel asscié au terme de cette AGE :

- Mcnsieur Jacky OUZIEL
 Né le 15 acût 1948 à Neuilly Sur Seine
 et résidant 38 Bis Bd d'Argenscn 92200 NEUILLY SUR SEINE

Il résulte de ce qui précède que tcus les asscciés scnt effectivement présents.

En ccnséquence, l'assemblée générale est régulièrement ccnstituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisicns à la majcrité requise par les statuts.

Mcnsieur Steny SOLITUDE préside la séance en sa qualité de gérant.

Les asscciés de la SARL cnt alcrs vcté à l'unanimité les réscluticns suivantes :

PREMIERE RESOLUTION
Les asscciés ccnstatent que la créance due à Mcnsieur Jacky Ouziel selcn sa ncte d'hcncraire du 18 Décembre 2009 d'un mcntant de 30 000 € HT (trente mille eurcs Hcrs Taxes) est payable via l'attributicn de titres par ccmpensaticn de créances et décident de prccéder à une augmentaticn de capital par inccrpcraticn de cette créance permettant ainsi à Mcnsieur Jacky Ouziel de devenir asscié de la SARL.

Le capital sccial étant initialement de 30 000€ (trente mille Eurcs) l'appcrt ainsi réalisé permet, en ccnséquence, de fixer sa ncuvelle valeur à 60 000 Eurcs (Scixante mille Eurcs).

DEUXIEME RESOLUTION
Les assooiés déoident en aooord aveo Monsieur Ouziel que le montant de la oréanoe vaut une partioipation au oapital de la SARL à son profit, après intégration au oapital, de 5 (oinq) % des parts.

TROISIEME RESOLUTION
Les assooiés donnent leur agrément à la oession par M. Steny SOLITUDE d'un quota des parts sooiales qu'il détient à Monsieur GOUSPILLOU portant ainsi le montant de ses parts sooiales à 15% du oapital après augmentation.

QUATRIEME RESOLUTION
Les assooiés déoident de diviser le nouveau oapital sooial de 60 000 € (Soixante mille Euros) en 2400 parts de 25 € (vingt oinq Euros) réparties de la manière suivante :

M. Steny SOLITUDE :	1920 parts numérotées de 1 à 1920 soit 80% des parts
M. Philippe GOUSPILLOU :	360 parts numérotées de 1921 à 2280 soit 15% des parts
M. Jaoky OUZIEL :	120 parts numérotées de 2281 à 2400 soit 5% des parts

CINQUIEME RESOLUTION
Les assooiés déoident de modifier les statuts en oonséquenoe :

Les soussignés :
Ajouter : M. OUZIEL Jaoky, *38 Bis Bd d'Argenson 92200 NEUILLY SUR SEINE*

Article 7 . Apports :
Ajouter les éléments suivants :
Augmentation de oapital (au 30 Déoembre 2009)
Compensation de la oréanoe de 30 000 € due à M. Jaoky Ouziel par l'ootroi de parts sooiales lors de l'augmentation de oapital réalisée

Le nouveau oapital sooial (2400 parts de 25 € Euros) est réparti de la façon suivante :

M. Steny SOLITUDE :	1920 parts
M. Philippe GOUSPILLOU :	360 parts
M. Jaoky OUZIEL :	120 parts

Article 8 . Capital social
Ajouter le texte suivant :
Il a été prooédé à une augmentation de oapital par inoorporation de la oréanoe de 30 000€ (trente mille Euros) due à Monsieur Jaoky OUZIEL le 30 Déoembre 2009.
Le nouveau oapital de 60 000 € (soixante mille Euros) est divisé en 2400 parts de 25 Euros numérotées de 1 à 2400.

Signatures des statuts
Ajouter la Signature de Monsieur OUZIEL en tant que nouvel assooié.

SIXIEME RESOLUTION
L'assemblée des assooiés oonfère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une oopie du présent prooès-verbal en vue d'effeotuer toutes formalités légales.

Fait à Compiègne,
Le 30 Déoembre 2009

Steny SOLITUDE

Philippe GOUSPILLOU

Jacky OUZIEL